Année académique 2018 - 2019 Catégorie Pédagogique

# Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et religion

**HELHa Braine-le-Comte** Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : peda.braine@helha.be

**HELHa Leuze-en-Hainaut** Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : peda.leuze@helha.be

**HELHa Loverval** Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL
Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : peda.loverval@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| UE 01 Initiation au métier d'enseignant - stages pédagogiques 1 | | | |
|---|---|---|---|
| Code | PEGR1B01FR | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 1B | Quadrimestre(s) | Q1Q2 |
| Crédits ECTS | 16 C | Volume horaire | 240 h |
| Coordonnées des **responsables** et des intervenants dans l'UE | HELHa Braine-le-Comte<br>**Laura MARTELLA** (laura.martella@helha.be)<br>Nathalie LEROY (nathalie.leroy@helha.be)<br>Johan VANOUTRIVE (johan.vanoutrive@helha.be)<br>HELHa Leuze-en-Hainaut<br>**Jean-Pol LAUWENS** (jean-pol.lauwens@helha.be)<br>Mélanie GEELEN (melanie.geelen@helha.be)<br>Anne ACKERMANS (anne.ackermans@helha.be)<br>HELHa Loverval<br>**Cindy ROELANDTS** (cindy.roelandts@helha.be)<br>Murielle VAN TRIENPONT (murielle.van.trienpont@helha.be)<br>Hélène LEFEVRE (helene.lefevre@helha.be)<br>Henri François LORIAU (henri-francois.loriau@helha.be)<br>Emmanuelle TARINI (emmanuelle.tarini@helha.be)<br>Emilie NOEL (emilie.noel@helha.be)<br>Eveline ZUANON (eveline.zuanon@helha.be)<br>Laura KOSSIANOV (laura.kossianov@helha.be)<br>Patricia SOWULA (patricia.sowula@helha.be)<br>Nathalie DEGOSSERIE (nathalie.degosserie@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | | 160 | |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification | | bachelier / niveau 6 du CFC | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | | Français | |

## 2. Présentation

### *Introduction*

Cette unité a pour intention de permettre à l'étudiant de mobiliser, combiner et d'intégrer différentes ressources disciplinaires et psychopédagogique en lien avec des situations professionnelles

### *Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)*

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession**
- 1.1 Maîtriser la langue orale et écrite, tant du point de vue normatif que discursif
- 1.2 Utiliser la complémentarité du langage verbal et du non verbal

Compétence 2 **Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une**

**perspective démocratique et de responsabilité**

2.2 Mettre en œuvre les textes légaux et documents de référence

2.3 S'inscrire dans le cadre déontologique de la profession

Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**

4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle

4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques

4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques

4.5 Apprécier la qualité des documents pédagogiques (manuels scolaires et livres du professeur associés, ressources documentaires, logiciels d'enseignement…)

Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthologie de leur enseignement**

5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs discipllinaires et psychopédagogiques

5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées

Compétence 6 **Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions**

6.1 Planifier l'action pédagogique en articulant les compétences, les besoins des élèves et les moyens didactiques

6.2 Choisir des approches didactiques variées, pluridisciplinaires et appropriées au développement des compétences visées dans le programme de formation

6.4 Mobiliser l'ensemble des savoirs méthodologiques, pédagogiques et psychologiques dans la conduite de toute activité d'enseignement-apprentissage

### *Acquis d'apprentissage visés*

I. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant utilise un langage verbal (oral et écrit) et/ou non verbal adapté à la réalité du contexte professionnel ou à la situation de communication évaluée (1.2)

II. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant(e) utilise les textes légaux et documents de référence au service des activités d'enseignement- apprentissage.(2.2)

III. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant respecte les consignes administratives fournies par la HE. (2.2)

IV. A travers toute situation que le sollicite, l'étudiant respecte le cadre déontologique de la profession en adoptant une attitude conforme aux normes en vigueur et règlements d'ordre intérieur, tant de la HE que des lieux de stage. (2.3)

V. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant recherche, selon les conseils fournis, des sources pertinentes en vue d'élargir son champ de connaissances disciplinaires et psychopédagogiques. (4.1)

VI. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant fait preuve d'une capacité d'ouverture aux conseils fournis. (4.3)

VII. Dans les différents cadres auxquels il est confronté, l'étudiant modifie pertinemment toute activité préparée suite à l'analyse réalisée (par lui-même, les pairs, le maître de stage ou l'enseignant). (4.4)

VIII. Dans le cadre de la préparation d'une activité (qu'elle soit vécue avec des élèves ou non), l'étudiant choisit adéquatement les documents pédagogiques et justifie ses choix. (4.5)

IX. L'étudiant présente un degré de maîtrise attendu des disciplines d'enseignement et des concepts psychopédagogiques mis en œuvre à travers les activités qu'il prépare dans différents contextes. (5.2)

X. Dans les différents cadres auxquels il est confronté, l'étudiant est capable de préparer des activités d'enseignement/apprentissage dans les disciplines liées à sa sous-section. (5.3)

XI. Pour chaque activité d'enseignement/apprentissage préparée, l'étudiant propose une planification en variant les procédés méthodologiques au sein de celle-ci. (6.1)

XII. Pour chaque activité d'enseignement/apprentissage préparée, l'étudiant précise les compétences visées. (6.2)

XIII. Lors de l'observation de toute situation d'enseignement-apprentissage, l'étudiant est capable d'identifier des éléments significatifs. (6.4)

### *Liens avec d'autres UE*

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

| | | |
|---|---|---|
| PEGR1B01FRA | Activités interdisciplinaires | 45 h / 2 C |
| PEGR1B01FRB | Ateliers de formation professionnelle | 120 h / 8 C |
| PEGR1B01FRC | Stages pédagogiques | 60 h / 5 C |
| PEGR1B01FRD | Identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant | 15 h / 1 C |

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## 4. Modalités d'évaluation

Les 160 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

| | | |
|---|---|---|
| PEGR1B01FRA | Activités interdisciplinaires | 20 |
| PEGR1B01FRB | Ateliers de formation professionnelle | 80 |
| PEGR1B01FRC | Stages pédagogiques | 50 |
| PEGR1B01FRD | Identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant | 10 |

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### *Dispositions complémentaires relatives à l'UE*

La note finale de cette unité d’enseignement est construite sur la base de la compilation des éléments d’évaluation collectés lors des différentes activités : rapports de stages, travaux de recherche, préparation de leçon, évaluations écrites et orales des différentes activités d’enseignement.

Selon le type d’activité d’enseignement et d’épreuve, cette compilation se fait par compétence en se basant sur la redondance des informations concernant chaque indicateur, ou se fait par moyenne arithmétique en respectant la pondération correspondant au poids ECTS de chaque activité.

Les formes d’évaluation et les dispositions complémentaires des différentes activités d’apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d’année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Année académique 2018-2019 Catégorie Pédagogique

# Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et religion

**HELHa Loverval** Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL
Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : peda.loverval@helha.be

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Activités interdisciplinaires | | | |
|---|---|---|---|
| Code | 13_PEGR1B01FRA | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 1B | Quadrimestre(s) | Q1Q2 |
| Crédits ECTS | 2 C | Volume horaire | 45 h |
| Coordonnées du **Titulaire** de l'activité et des intervenants | **Murielle VAN TRIENPONT** (murielle.van.trienpont@helha.be)<br>Hélène LEFEVRE (helene.lefevre@helha.be)<br>Henri François LORIAU (henri-francois.loriau@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | | 20 | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | | Français | |

## 2. Présentation

### *Introduction*

Ce cours permet à l'étudiant de s'investir dans une ou plusieurs activité(s) liées aux domaines d'enseignement dans le cadre scolaire et/ou extra-scolaire.

### *Objectifs / Acquis d'apprentissage*

I. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant utilise un langage verbal (oral et écrit) et/ou non verbal adapté à la réalité du contexte professionnel ou à la situation de communication évaluée (1.2)

III. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant respecte les consignes administratives fournies par la HE. (2.2)
V. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant recherche, selon les conseils fournis, des sources pertinentes en vue d'élargir son champ de connaissances disciplinaires et psychopédagogiques. (4.1)
VI. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant fait preuve d'une capacité d'ouverture aux conseils fournis. (4.3)
IX. L'étudiant présente un degré de maîtrise attendu des disciplines d'enseignement et des concepts psychopédagogiques mis en oeuvre à travers les activités qu'il prépare dans différents contextes. (5.2)
X. Dans les différents cadres auxquels il est confronté, l'étudiant est capable de préparer des activités d'enseignement/apprentissage dans les disciplines liées à sa sous-section. (5.3)
XII. Pour chaque activité d'enseignement/apprentissage préparée, l'étudiant précise les compétences visées. (6.2)

## 3. Description des activités d'apprentissage

### *Contenu*

L'étudiant participera au(x) projet(s) et/ou présentera des travaux de groupes ou individuels mobilisant des connaissances et des pratiques disciplinaires et didactiques selon les modalités données par les professeurs de la sous-section.

### *Démarches d'apprentissage*

Réalisations et présentations de travaux individuellement ou en groupe ; participation à divers projets.

### *Dispositifs d'aide à la réussite*

La préparation des travaux et des projets se fera sous la guidance/avec le soutien des enseignants ; les échéances

importantes sont données longtemps à l'avance.

### Ouvrages de référence

Une partie des ouvrages de référence sera proposée aux étudiants ; une autre partie sera découverte par les étudiants eux-mêmes lors de la préparation/réalisation des activités.

### Supports

Lectures (ouvrages de référence) fournies par les enseignants, recherches complémentaires dans d'autres ouvrages de référence, notes dactylographiées.

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Une évaluation continue durant l'année permettra d'établir un bilan sur l'acquisition ou non des acquis d'apprentissage.

En juin, le jury d'UE statuera sur l'acquisition ou non des acquis d'apprentissage de toute l'unité suite aux évaluations du stage et à la réalisation par l'étudiant d'une épreuve intégrée organisée par les professeurs des activités suivantes : AFP, activités interdisciplinaires et identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant. Cette épreuve intégrée consistera en une épreuve de micro-enseignement avec remise d'un travail écrit et en un examen écrit.

Selon ce bilan global sur ces acquis d'apprentissage, une note unique pour toute l'UE1 sera établie. Les trois acquis d'apprentissage suivants sont considérés comme prioritaires et un échec global pour l'un d'entre eux entraîne un NON VALIDEE (NV) pour l'UE :

· III. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant respecte les consignes administratives fournies par la HE. (2.2)

· IV. A travers toute situation que le sollicite, l'étudiant respecte le cadre déontologique de la profession en adoptant une attitude conforme aux normes en vigueur et règlements d'ordre intérieur, tant de la HE que des lieux de stage. (2.3)

· IX. L'étudiant présente un degré de maîtrise attendu des disciplines d'enseignement et des concepts psychopédagogiques mis en œuvre à travers les activités qu'il prépare dans différents contextes. (5.2)

Pour réussir l'unité, l'étudiant doit acquérir les 3 acquis d'apprentissage prioritaires et au moins 6 autres acquis d'apprentissage. A défaut l'UE sera non validée. La note de l'UE et de chacune des activités d'apprentissage sera déterminée en fonction du nombre d'acquis d'apprentissage réussis.

L'UE ne sera évaluée que si l'étudiant a présenté l'ensemble de l'épreuve intégrée. A défaut, l'UE sera considérée comme non présentée. La non-remise des travaux demandés par chacun des évaluateurs entrainera donc un Non Acquis au critère III qui constitue un incontournable.

Une présence réelle en classe d'au moins 80% avant chaque stage, tant pour les AFP didactiques que pour les AFP psychopédagogiques, est obligatoire pour que le travail de l'étudiant soit évalué et que l'étudiant puisse partir en stage.

### Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | | | | | | |
| Période d'évaluation | | | | | | |

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

### Dispositions complémentaires

Si l'étudiant obtient en juin une note globale pour l'UE1 inférieure à 10/20, celui-ci devra représenter une épreuve intégrée organisée par les professeurs des activités suivantes : AFP, activités interdisciplinaires et identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant. Cette épreuve intégrée consistera en une épreuve de micro-enseignement avec remise d'un travail écrit et en un examen écrit. Cette évaluation permettra d'établir un bilan sur l'acquisition ou non des acquis d'apprentissage liés aux activités d'apprentissage suivantes : AFP, activités interdisciplinaires et identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant.

Le bilan d'acquisition des acquis d'apprentissage des stages de la 1re session est reporté d'office en 2e session.

Le jury d'UE statuera sur l'acquisition ou non des acquis d'apprentissage de toute l'unité, en regard du bilan de l'épreuve intégrée réalisée en août et du bilan de stage. L'échelle utilisée pour établir la note de l'UE et de chacune des activités d'apprentissage est la même qu'en première session. L'UE ne sera évaluée que si l'étudiant a présenté l'entiereté de l'épreuve intégrée. A défaut, l'UE sera considérée comme non présentée.

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant au micro-enseignement du mois de mai est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la seconde session. Toute absence à la seconde session couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime donne lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Année académique 2018-2019 Catégorie Pédagogique

# Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et religion

**HELHa Loverval** Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL
Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : peda.loverval@helha.be

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Ateliers de formation professionnelle | | | |
|---|---|---|---|
| Code | 13_PEGR1B01FRB | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 1B | Quadrimestre(s) | Q1Q2 |
| Crédits ECTS | 8 C | Volume horaire | 120 h |
| Coordonnées du **Titulaire** de l'activité et des intervenants | **Emmanuelle TARINI** (emmanuelle.tarini@helha.be)<br>Cindy ROELANDTS (cindy.roelandts@helha.be)<br>Emilie NOEL (emilie.noel@helha.be)<br>Eveline ZUANON (eveline.zuanon@helha.be)<br>Laura KOSSIANOV (laura.kossianov@helha.be)<br>Murielle VAN TRIENPONT (murielle.van.trienpont@helha.be)<br>Patricia SOWULA (patricia.sowula@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | | 80 | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | | Français | |

## 2. Présentation

### *Introduction*

Les A.F.P. contribuent à placer théorie et pratique dans un rapport de fonctionnalité réciproque. Ces ateliers sont constitués de deux volets: l'un psychopédagogique et l'autre lié à la didactique disciplinaire. Les différents cours ont pour objectif de préparer les étudiants aux aspects administratifs propres aux institutions scolaires, à la conception des leçons, aux stages d'observation et d'enseignement. Les A.F.P. mettent l'accent sur les représentations du métier et sur l'apprentissage dans toute sa complexité. Un enseignant du secondaire (Maitre de formation pratique), présent à toutes les séances, anime en partenariat avec les didacticiens le volet didactique de ces ateliers. Ces rencontres donnent lieu à des échanges sur des pratiques concrètes du terrain. Notons que le principe de l'atelier reste une priorité même si ce n'est pas toujours possible à chaque fois (nombre d'étudiants).Les AFP sont obligatoires pour tous et conditionnent l'accès aux stages (cf. Plaquette Stages)

### *Objectifs / Acquis d'apprentissage*

I. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant utilise un langage verbal (oral et écrit) et/ou non verbal adapté à la réalité du contexte professionnel ou à la situation de communication évaluée (1.2)

II. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant(e) utilise les textes légaux et documents de référence au service des activités d'enseignement- apprentissage.(2.2)

III. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant respecte les consignes administratives fournies par la HE. (2.2)

IV. A travers toute situation que le sollicite, l'étudiant respecte le cadre déontologique de la profession en adoptant une attitude conforme aux normes en vigueur et règlements d'ordre intérieur, tant de la HE que des lieux de stage. (2.3)

V. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant recherche, selon les conseils fournis, des sources pertinentes en vue d'élargir son champ de connaissances disciplinaires et psychopédagogiques. (4.1)

VI. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant fait preuve d'une capacité d'ouverture aux conseils fournis. (4.3)

VII. Dans les différents cadres auxquels il est confronté, l'étudiant modifie pertinemment toute activité préparée suite à l'analyse réalisée (par lui-même, les pairs, le maître de stage ou l'enseignant). (4.4)

VIII. Dans le cadre de la préparation d'une activité (qu'elle soit vécue avec des élèves ou non), l'étudiant choisit adéquatement les documents pédagogiques et justifie ses choix. (4.5)

IX. L'étudiant présente un degré de maîtrise attendu des disciplines d'enseignement et des concepts psychopédagogiques mis en œuvre à travers les activités qu'il prépare dans différents contextes. (5.2)

X. Dans les différents cadres auxquels il est confronté, l'étudiant est capable de préparer des activités d'enseignement/apprentissage dans les disciplines liées à sa sous-section. (5.3)

XI. Pour chaque activité d'enseignement/apprentissage préparée, l'étudiant propose une planification en variant les procédés méthodologiques au sein de celle-ci. (6.1)

XII. Pour chaque activité d'enseignement/apprentissage préparée, l'étudiant précise les compétences visées. (6.2)

XIII. Lors de l'observation de toute situation d'enseignement-apprentissage, l'étudiant est capable d'identifier des éléments significatifs. (6.4)

## 3. Description des activités d'apprentissage

### *Contenu*

* Aspects administratifs: préparation au stage (présentation dans l'école et prise de contact avec la direction, le maitre de stage...), informations institutionnelles.

* Préparations de leçons : préparation complète d'au moins une leçon en relation avec le programme, présentation(s) de leçons en micro enseignement, journées interactives en relation avec d'autres années voire d'autres sections.

* Stage : visite de l'école du MFP, encadrement avant et après le stage d'observation, aide aux préparations de leçons en vue de stage participatif (lecture de la plaquette de stage), retour réflexif (voir fiche stage).

### *Démarches d'apprentissage*

Combinaison de travaux de groupes, de travaux individuels, de confrontations d'idées, de préparations d'activités d'enseignement, etc…Un module d'expression sera organisé au second semestre.

Une demi-journée thématique est organisée par quadrimestre pour traiter en interdisciplinarité de problématiques spécifiques.

### *Dispositifs d'aide à la réussite*

Evaluation formative en cours d'avancement (feed-back personnalisés)

### *Ouvrages de référence*

Programmes d'enseignement, manuels scolaires et tout livre présenté en classe.

Plaquette de présentation des modalités des stages.

### *Supports*

Notes de cours, power point, feuilles de cours distribuées en classe, recherches complémentaires dans les ouvrages de référence.

## 4. Modalités d'évaluation

### *Principe*

Une évaluation continue durant l'année permettra d'établir un bilan sur l'acquisition ou non des acquis d'apprentissage.

En juin, le jury d'UE statuera sur l'acquisition ou non des acquis d'apprentissage de toute l'unité suite aux évaluations du stage et à la réalisation par l'étudiant d'une épreuve intégrée organisée par les professeurs des activités suivantes : AFP, activités interdisciplinaires et identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant. Cette épreuve intégrée consistera en une épreuve de micro-enseignement avec remise d'un travail écrit et en un examen écrit.

Selon ce bilan global sur ces acquis d'apprentissage, une note unique pour toute l'UE1 sera établie. Les trois acquis d'apprentissage suivants sont considérés comme prioritaires et un échec global pour l'un d'entre eux entraîne un NON VALIDEE (NV) pour l'UE :

· III. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant respecte les consignes administratives fournies par la HE. (2.2)

· IV. A travers toute situation que le sollicite, l'étudiant respecte le cadre déontologique de la profession en adoptant une attitude conforme aux normes en vigueur et règlements d'ordre intérieur, tant de la HE que des lieux de stage. (2.3)

· IX. L’étudiant présente un degré de maîtrise attendu des disciplines d’enseignement et des concepts psychopédagogiques mis en œuvre à travers les activités qu’il prépare dans différents contextes. (5.2)

Pour réussir l'unité, l'étudiant doit acquérir les 3 acquis d’apprentissage prioritaires et au moins 6 autres acquis d’apprentissage. A défaut l'UE sera non validée. La note de l’UE et de chacune des activités d’apprentissage sera déterminée en fonction du nombre d’acquis d’apprentissage réussis.

L'UE ne sera évaluée que si l'étudiant a présenté l'ensemble de l'épreuve intégrée. A défaut, l'UE sera considérée comme non présentée. La non-remise des travaux demandés par chacun des évaluateurs entrainera donc un Non Acquis au critère III qui constitue un incontournable.

Une présence réelle en classe d'au moins 80% avant chaque stage, tant pour les AFP didactiques que pour les AFP psychopédagogiques, est obligatoire pour que le travail de l'étudiant soit évalué et que l'étudiant puisse partir en stage.

## Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | | | | | | |
| Période d'évaluation | | | | | | |

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 80

## Dispositions complémentaires

Si l'étudiant obtient en juin une note globale pour l'UE1 inférieure à 10/20, celui-ci devra représenter une épreuve intégrée organisée par les professeurs des activités suivantes : AFP, activités interdisciplinaires et identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant. Cette épreuve intégrée consistera en une épreuve de micro-enseignement avec remise d'un travail écrit et en un examen écrit. Cette évaluation permettra d'établir un bilan sur l'acquisition ou non des acquis d'apprentissage liés aux activités d'apprentissage suivantes : AFP, activités interdisciplinaires et identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant.

Le bilan d'acquisition des acquis d'apprentissage des stages de la 1re session est reporté d’office en 2e session.

Le jury d'UE statuera sur l'acquisition ou non des acquis d'apprentissage de toute l'unité, en regard du bilan de l'épreuve intégrée réalisée en août et du bilan de stage. L’échelle utilisée pour établir la note de l’UE et de chacune des activités d’apprentissage est la même qu’en première session. L'UE ne sera évaluée que si l'étudiant a présenté l'entiereté de l'épreuve intégrée. A défaut, l'UE sera considérée comme non présentée.

Conformément au REE, dans le cas où l’absence d’un étudiant au micro-enseignement du mois de mai est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l’enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la seconde session. Toute absence à la seconde session couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime donne lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l’enseignant et la responsable des horaires.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d’année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Année académique 2018-2019 Catégorie Pédagogique

# Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et religion

**HELHa Loverval** Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL
Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : peda.loverval@helha.be

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Stages pédagogiques | | | |
|---|---|---|---|
| Code | 13_PEGR1B01FRC | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 1B | Quadrimestre(s) | Q1Q2 |
| Crédits ECTS | 5 C | Volume horaire | 60 h |
| Coordonnées du **Titulaire** de l'activité et des intervenants | **Nathalie DEGOSSERIE** (nathalie.degosserie@helha.be)<br>Cindy ROELANDTS (cindy.roelandts@helha.be)<br>Emilie NOEL (emilie.noel@helha.be)<br>Emmanuelle TARINI (emmanuelle.tarini@helha.be)<br>Eveline ZUANON (eveline.zuanon@helha.be)<br>Laura KOSSIANOV (laura.kossianov@helha.be)<br>Murielle VAN TRIENPONT (murielle.van.trienpont@helha.be)<br>Patricia SOWULA (patricia.sowula@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | | 50 | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | | Français | |

## 2. Présentation

### *Introduction*

Cette activité d'apprentissage a pour intention de permettre à l'étudiant de mobiliser, combiner et d'intégrer différentes ressources disciplinaires et psychopédagogiques en lien avec des situations professionnelles.

### *Objectifs / Acquis d'apprentissage*

I. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant utilise un langage verbal (oral et écrit) et/ou non verbal adapté à la réalité du contexte professionnel ou à la situation de communication évaluée (1.2)

II. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant(e) utilise les textes légaux et documents de référence au service des activités d'enseignement- apprentissage.(2.2)

III. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant respecte les consignes administratives fournies par la HE. (2.2)

IV. A travers toute situation que le sollicite, l'étudiant respecte le cadre déontologique de la profession en adoptant une attitude conforme aux normes en vigueur et règlements d'ordre intérieur, tant de la HE que des lieux de stage. (2.3)

V. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant recherche, selon les conseils fournis, des sources pertinentes en vue d'élargir son champ de connaissances disciplinaires et psychopédagogiques. (4.1)

VI. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant fait preuve d'une capacité d'ouverture aux conseils fournis. (4.3)

VIII. Dans le cadre de la préparation d'une activité (qu'elle soit vécue avec des élèves ou non), l'étudiant choisit adéquatement les documents pédagogiques et justifie ses choix. (4.5)

IX. L'étudiant présente un degré de maîtrise attendu des disciplines d'enseignement et des concepts psychopédagogiques mis en œuvre à travers les activités qu'il prépare dans différents contextes. (5.2)

X. Dans les différents cadres auxquels il est confronté, l'étudiant est capable de préparer des activités d'enseignement/apprentissage dans les disciplines liées à sa sous-section. (5.3)

XII. Pour chaque activité d'enseignement/apprentissage préparée, l'étudiant précise les compétences visées. (6.2)

XIII. Lors de l'observation de toute situation d'enseignement-apprentissage, l'étudiant est capable d'identifier des éléments significatifs. (6.4)

## 3. Description des activités d'apprentissage

### *Contenu*

Deux stages d’observation participante dans l’enseignement secondaire, d’une semaine chacun : l'étudiant accompagne son ou ses maitres de stage, essentiellement dans une démarche d'observation. Un volume ne dépassant pas 3 heures (sur 16 heures) lors du premier stage et 5 heures lors du second sera consacré à une participation plus active du stagiaire.
Par « participation plus active », on entend: encadrer des sous-groupes d'élèves lors de séances d'exercices, aider le maitre de stage dans ses corrections ou recherches d'informations, assurer des activités d’enseignement, ou toute autre activité qui permet à l'étudiant-stagiaire d'évaluer les exigences de la formation et de la profession enseignante.

Les stages se déroulent dans l’enseignement secondaire, l’un dans l’enseignement de transition, l’autre dans l’enseignement de qualification. Il revient à l’étudiant de prendre contact avec son école de stage pour établir son horaire, rencontrer au préalable ses maitres de stage.
L’accès aux stages est conditionné par la présentation d’un dossier suffisamment abouti présentant l’ensemble des démarches réalisées et les préparations des activités d’enseignement, ainsi que par une présence réelle en AFP d'au moins 80%. Les étudiants auront une visite des professeurs de l’école normale lors de leur semaine de stage ou un entretien à la fin du stage avec leur superviseur. Chaque stage fait, en outre, l’objet de l’écriture d’un rapport spécifique.

### *Démarches d'apprentissage*

La préparation des activités de stages est étroitement articulée aux AFP : consignes concernant les modalités et exigences des stages ; apprentissages et suivi de démarches d’observation, de conception et de mise en oeuvre d’activités d’enseignement.

### *Dispositifs d'aide à la réussite*

Un portfolio regroupera l'ensemble des documents d'évaluation des stages  des 3 années de la formation. L'étudiant sera invité à identifier ses points forts et ses faiblesses pour chaque stage avant de se fixer des objectifs précis à rencontrer lors du stage suivant.

### *Ouvrages de référence*

Stages. Plaquette d’information de l’année académique en cours. Document de référence précisant la réglementation et les modalités d’organisation des stages, téléchargeable sur ConnectED dans le cours UE01 Stages pédagogiques.

### *Supports*

Programmes d'enseignement, manuels scolaires et autres supports de référence, notes personnelles prises dans les différents cours du programme de l'étudiant, interactions avec le maitre de stage, les MFP, les didacticiens et/ou les psychopédagogues.

## 4. Modalités d'évaluation

### *Principe*

Une évaluation continue durant l’année permettra d’établir un bilan sur l’acquisition ou non des acquis d’apprentissage.

En juin, le jury d'UE statuera sur l'acquisition ou non des acquis d'apprentissage de toute l'unité suite aux évaluations du stage et à la réalisation par l'étudiant d'une épreuve intégrée organisée par les professeurs des activités suivantes : AFP, activités interdisciplinaires et identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant. Cette épreuve intégrée consistera en une épreuve de micro-enseignement avec remise d'un travail écrit et en un examen écrit.

Selon ce bilan global sur ces acquis d'apprentissage, une note unique pour toute l'UE1 sera établie. Les trois acquis d’apprentissage suivants sont considérés comme prioritaires et un échec global pour l'un d'entre eux entraîne un NON VALIDEE (NV) pour l'UE :

· III. A travers toute situation qui le sollicite, l’étudiant respecte les consignes administratives fournies par la HE. (2.2)

· IV. A travers toute situation que le sollicite, l’étudiant respecte le cadre déontologique de la profession en adoptant une attitude conforme aux normes en vigueur et règlements d’ordre intérieur, tant de la HE que des lieux de stage. (2.3)

· IX. L’étudiant présente un degré de maîtrise attendu des disciplines d’enseignement et des concepts psychopédagogiques mis en œuvre à travers les activités qu’il prépare dans différents contextes. (5.2)

Pour réussir l'unité, l'étudiant doit acquérir les 3 acquis d’apprentissage prioritaires et au moins 6 autres acquis d’apprentissage. A défaut l'UE sera non validée. La note de l’UE et de chacune des activités d’apprentissage sera déterminée en fonction du nombre d’acquis d’apprentissage réussis.

L'UE ne sera évaluée que si l'étudiant a présenté l'ensemble de l'épreuve intégrée. A défaut, l'UE sera considérée comme non présentée. La non-remise des travaux demandés par chacun des évaluateurs entrainera donc un Non Acquis au critère III qui constitue un incontournable.

Une présence réelle en classe d'au moins 80% avant chaque stage, tant pour les AFP didactiques que pour les AFP psychopédagogiques, est obligatoire pour que le travail de l'étudiant soit évalué et que l'étudiant puisse partir en stage.

## *Pondérations*

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | | | | | | |
| Période d'évaluation | | | | | | |

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 50

## *Dispositions complémentaires*

Cette activité d’apprentissage ne pouvant faire l’objet d’une remédiation et d’une seconde évaluation, le bilan d'acquisition des acquis d'apprentissage des stages de la 1ère session est reportée d’office en 2e session, quand bien même il serait insuffisant.

Conformément au REE (article 112), les heures de stage non prestées car couvertes par un certificat médical ou par un motif légitime apprécié par la Direction et qui ne peuvent être récupérées au cours de ce stage sont a priori non remédiables.

Le non-respect des consignes administratives reprises dans la plaquette de stages entraîne l’échec en stage.

Si l'étudiant obtient en juin une note globale pour l'UE1 inférieure à 10/20, celui-ci devra représenter une épreuve intégrée organisée par les professeurs des activités suivantes : AFP, activités interdisciplinaires et identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant. Cette épreuve intégrée consistera en une épreuve de micro-enseignement avec remise d'un travail écrit et en un examen écrit. Cette évaluation permettra d'établir un bilan sur l'acquisition ou non des acquis d'apprentissage liés aux activités d'apprentissage suivantes : AFP, activités interdisciplinaires et identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant.

Le jury d'UE statuera sur l'acquisition ou non des acquis d'apprentissage de toute l'unité, en regard du bilan de l'épreuve intégrée réalisée en août et du bilan de stage. L’échelle utilisée pour établir la note de l’UE et de chacune des activités d’apprentissage est la même qu’en première session. L'UE ne sera évaluée que si l'étudiant a présenté l'entiereté de l'épreuve intégrée. A défaut, l'UE sera considérée comme non présentée.

Conformément au REE, dans le cas où l’absence d’un étudiant au micro-enseignement du mois de mai est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l’enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la seconde session. Toute absence à la seconde session couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime donne lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l’enseignant et la responsable des horaires.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d’année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Année académique 2018-2019 Catégorie Pédagogique

# Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et religion

**HELHa Loverval** Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL
Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : peda.loverval@helha.be

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant | | | |
|---|---|---|---|
| Code | 13_PEGR1B01FRD | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 1B | Quadrimestre(s) | Q1Q2 |
| Crédits ECTS | 1 C | Volume horaire | 15 h |
| Coordonnées du **Titulaire** de l'activité et des intervenants | **Cindy ROELANDTS** (cindy.roelandts@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | | 10 | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | | Français | |

## 2. Présentation

### *Introduction*

Ce cours vise à favoriser l'expression de l'identité personnelle et la construction de l'identité professionnelle conformément au cadre déontologique de la profession et au savoir psychopédagogique.

### *Objectifs / Acquis d'apprentissage*

III. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant respecte les consignes administratives fournies par la HE. (2.2)

IV. A travers toute situation que le sollicite, l'étudiant respecte le cadre déontologique de la profession en adoptant une attitude conforme aux normes en vigueur et règlements d'ordre intérieur, tant de la HE que des lieux de stage. (2.3)

V. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant recherche, selon les conseils fournis, des sources pertinentes en vue d'élargir son champ de connaissances disciplinaires et psychopédagogiques. (4.1)

## 3. Description des activités d'apprentissage

### *Contenu*

Le cours aborde les points suivants :

- l'expression de son identité personnelle (en tant que personne et en tant qu'étudiant) ;
- l'émergence et l'évolution des représentations du métier d'enseignant ;
- l'identification des compétences de l'enseignant et la théorie du praticien réflexif ;
- l'investigation des différentes facettes et compétences du métier d'enseignant ;
- un questionnement et une réflexion déontologique autour des stéréotypes et problématiques liées au métier et un développement du projet personnel ;
- l'organisation de la réflexion personnelle en lien avec la littérature pédagogique.

### *Démarches d'apprentissage*

Articulation des activités au dispositif d'AFP et aux stages pratiques

Participation active au cours

Lectures, écriture, exercices

Travaux individuels et de groupe

Réflexions à partir de médias sur l'école et les images contrastées qu'ils peuvent véhiculer

### *Dispositifs d'aide à la réussite*

Accompagnement des étudiants dans la construction de leur identité enseignante.

Feedback formatif en cours de dispositif.

### *Ouvrages de référence*

Articles et ouvrages divers relatifs à l'identité et à l'identité enseignante (Cattonar, Morissette, Mucchielli, Lecomte…)

Textes légaux balisant l'action pédagogique

Modèles choisis (Praticien réflexif, Paquay, Dupont…)

Exercices variés (portraits chinois, blason, caricature…)

### *Supports*

Le cours s'appuie sur des présentations PowerPoint (aspects théoriques et exercices) et des lectures, le tout mis à disposition sur Moodle. Des recherches complémentaires personnelles parmi d'autres sources suggérées ou non sont également recommandées pour une progression personnelle.

## 4. Modalités d'évaluation

### *Principe*

Une évaluation continue durant l'année permettra d'établir un bilan sur l'acquisition ou non des acquis d'apprentissage.

En juin, le jury d'UE statuera sur l'acquisition ou non des acquis d'apprentissage de toute l'unité suite aux évaluations du stage et à la réalisation par l'étudiant d'une épreuve intégrée organisée par les professeurs des activités suivantes : AFP, activités interdisciplinaires et identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant. Cette épreuve intégrée consistera en une épreuve de micro-enseignement avec remise d'un travail écrit et en un examen écrit.

Selon ce bilan global sur ces acquis d'apprentissage, une note unique pour toute l'UE1 sera établie. Les trois acquis d'apprentissage suivants sont considérés comme prioritaires et un échec global pour l'un d'entre eux entraîne un NON VALIDEE (NV) pour l'UE :

· III. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant respecte les consignes administratives fournies par la HE. (2.2)

· IV. A travers toute situation que le sollicite, l'étudiant respecte le cadre déontologique de la profession en adoptant une attitude conforme aux normes en vigueur et règlements d'ordre intérieur, tant de la HE que des lieux de stage. (2.3)

· IX. L'étudiant présente un degré de maîtrise attendu des disciplines d'enseignement et des concepts psychopédagogiques mis en œuvre à travers les activités qu'il prépare dans différents contextes. (5.2)

Pour réussir l'unité, l'étudiant doit acquérir les 3 acquis d'apprentissage prioritaires et au moins 6 autres acquis d'apprentissage. A défaut l'UE sera non validée. La note de l'UE et de chacune des activités d'apprentissage sera déterminée en fonction du nombre d'acquis d'apprentissage réussis.

L'UE ne sera évaluée que si l'étudiant a présenté l'ensemble de l'épreuve intégrée. A défaut, l'UE sera considérée comme non présentée. La non-remise des travaux demandés par chacun des évaluateurs entrainera donc un Non Acquis au critère III qui constitue un incontournable.

Une présence réelle en classe d'au moins 80% avant chaque stage, tant pour les AFP didactiques que pour les AFP psychopédagogiques, est obligatoire pour que le travail de l'étudiant soit évalué et que l'étudiant puisse partir en stage.

### *Pondérations*

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | | | | | | |
| Période d'évaluation | | | | | | |

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

## *Dispositions complémentaires*

Si l'étudiant obtient en juin une note globale pour l'UE1 inférieure à 10/20, celui-ci devra représenter une épreuve intégrée organisée par les professeurs des activités suivantes : AFP, activités interdisciplinaires et identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant. Cette épreuve intégrée consistera en une épreuve de micro-enseignement avec remise d'un travail écrit et en un examen écrit. Cette évaluation permettra d'établir un bilan sur l'acquisition ou non des acquis d'apprentissage liés aux activités d'apprentissage suivantes : AFP, activités interdisciplinaires et identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant.

Le bilan d'acquisition des acquis d'apprentissage des stages de la 1re session est reporté d'office en 2e session.

Le jury d'UE statuera sur l'acquisition ou non des acquis d'apprentissage de toute l'unité, en regard du bilan de l'épreuve intégrée réalisée en août et du bilan de stage. L'échelle utilisée pour établir la note de l'UE et de chacune des activités d'apprentissage est la même qu'en première session. L'UE ne sera évaluée que si l'étudiant a présenté l'entiereté de l'épreuve intégrée. A défaut, l'UE sera considérée comme non présentée.

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant au micro-enseignement du mois de mai est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la seconde session. Toute absence à la seconde session couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime donne lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).